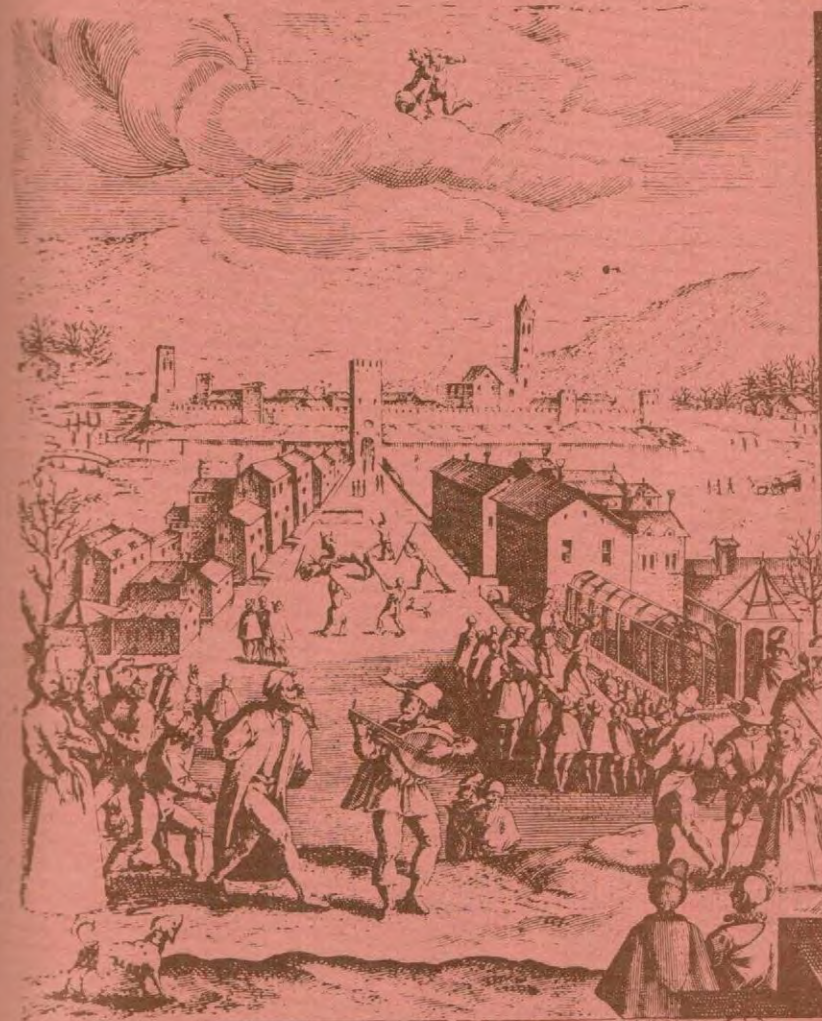




*Proculdubio securat porcum ungulare December.
Ducit et aquoreo pinguis larda sale.*

DECEMBER

*Instruit aruina dulci betulisque culinarum
Dum brumale piger fecit Capreorum gelu.*



*...bisfrontis primo nunc ordine mensis.
Consumunt epule pocula aboli focus.*

IANVARIVS

(B.R.)

*Lazgi in scena quos exhibet his sermo ludi
Venerit hibernas dum Puer edit aquas.*



Stallan Fe

FLÉVILLE devant NANCY

N°20



EDITORIAL DU MAIRE

1981 s'achève et cette année a été pour beaucoup de nos concitoyens l'année du changement souhaité par la majorité des Français.

Ce bouleversement de régime ne peut résoudre tous les problèmes dans l'immédiat. Certaines réformes sont en application, d'autres en cours et quelques unes d'entre elles sont malheureusement en sommeil depuis près de cinq ans. Je veux parler ici de la réforme des Collectivités locales : on en parle beaucoup, l'agitation est grande, mais la «solution miracle» n'est pas encore née.

Dans l'optique de la décentralisation, donner aux Communes plus de pouvoir sans toutefois leur accorder les moyens nécessaires pour réaliser leurs besoins relève de l'utopie.

Madame le Sous-Préfet, lors de sa visite du 4 décembre soulignait l'attitude de «Mendiants» des Maires qui passent leur temps à quémander des subventions de part et d'autre et ceci pour leur permettre autant que faire se peut d'effectuer les travaux les plus urgents et indispensables au bon fonctionnement de leurs Communes. Or cette pratique désuète au XXème siècle est incompatible avec la Société moderne qui est la nôtre aujourd'hui. L'augmentation des impôts locaux et la revalorisation des loyers communaux en sont les conséquences directes.

La lecture des pages de ce bulletin numéro 20 vous permettra d'apprécier les activités de nos Associations durant l'année 1981, les travaux effectués dans la Commune et particulièrement les efforts accomplis vis-à-vis des Bâtiments communaux (écoles - Église - presbytère).

Après ces quelques mots, il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année, je vous adresse mes vœux les plus chers pour 1982.

Jean LE BRASSEUR.

ADMINISTRATION

MUNICIPALE

M. Jean LE BRASSEUR, Maire : 21, rue Berlioz (tél. 356 00 29)
M. Jean-Marie GIRARD, Premier Adjoint : 2, rue du Breuil (tél. 354 61 39)
M. Claude ANTOINE, Deuxième Adjoint : 9, rue Renoir (tél. 355 13 18)
M. Daniel FROMENT, Adjoint Supplémentaire : 3, rue du Puits (tél. 354 66 81)
M. Michel BONNET : 20, rue Verlaine (tél. 351 46 24)
M. Alain BOULANGER : 22, rue des Tilleuls (354 89 01)
M. Gérard DITCHE : Chemin des Canards (tél. 354 60 51)
M. Yves GELHAYE : 37, rue Flaubert (tél. 351 47 22)
M. Jean-Claude GURY : 33, rue Flaubert (tél. 355 54 05)
M. Jean-Paul HENQUEL : 1, rue du Château (tél. 354 65 18)
Mme Josette KOKOT : 8, rue Léon Ducret (tél. 354 73 74)
M. Thierry de LAMBEL : Château (tél. 354 64 71)
M. César MENTI : 3, rue Léon Ducret (tél. 354 72 56)
M. André SOUHAIT : 19, rue Baudelaire (tél. 351 49 10)
Mme Janine THOMASSIN : rue Léon Ducret (tél. 354 65 87)

MAIRIE

Heures d'ouverture de la Mairie (tél. 354 65 00) :

Tous les jours (sauf le samedi) de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h.

Permanence du Maire et des Adjointes : Sur rendez-vous en téléphonant au Secrétariat de la Mairie ou à leur domicile.

Secrétaire Général : Monsieur Jacques JEAN

Personnel administratif : Madame Catherine BOULANGER — Madame M.-Thérèse VEGRO

Personnel Technique : Monsieur André LACAILLE — Monsieur Bernard ROUSSEAU

Agents spécialisés des Écoles Maternelles : Madame Nicole COCHARD — Madame Françoise PARISSE

Agent de service : Madame Irène ROEHN

ETAT CIVIL

CARNET ROSE

Année 1981

Marie-Sophie THOLON	le 12 février
Anne WEISS	le 12 février
Julien GUEHL	le 22 avril
Lionel JAFRA	le 4 mai
Sophie GIACOMELLI	le 18 mai
Caroline CUNY	le 20 mai
Émilien LACAILLE	le 28 mai
Cécile LESOURD	le 29 mai
Brigitte AUCHET	le 1er juillet
Thomas DUBOIS	le 2 août
Gaëlle LAURENT	le 6 août
Gabrielle de LAMBEL	le 3 septembre
Julie ANTOINE	le 31 octobre
Joëlle DIZI	le 5 novembre
Frédéric CHAPPE	le 2 décembre
Vincent GEORGE	le 9 décembre
Dorothée MARTIN	le 8 décembre

Sincères félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux de «Bonne pousse» aux 17 Bébés.

CARNET BLANC

Le 28 février	Bernard AMOS et Chantal TESTET
Le 7 mars	Raymond LESPRIET et Dominique VANINI
Le 14 mars	Pascal MULLER et Bénédicte MAIRE
Le 4 avril	Philippe WENDLING et Annick DONNINGER
Le 8 mai	Pascal LAUGEL et Sylvie LEMAITRE
Le 13 juin	Francis RINNERT et Isabelle GRANDURY
Le 25 juillet	Michel PRIORE et Catherine BAUDOT
Le 8 août	Didier LAUGEL et Nouna TAMERABET

A ces nouveaux couples, nous renouvelons nos meilleurs vœux de bonheur.

CARNET DE DEUIL

Notre commune fut douloureusement éprouvée au cours de cette année.

Monsieur Olivier MARTIN	le 6 janvier
Madame Ginette GÉRARD	le 16 janvier
Monsieur Émile RISAC	le 4 février
Monsieur Robert VALENTIN	le 15 février
Monsieur Gaston SOUDIEU	le 12 mai
Madame Antoinette SCHMITT	le 22 juin
Monsieur Francis AUBRY	le 21 octobre

Nous prions les familles de trouver ici l'expression de notre sympathie.

RENSEIGNEMENTS UTILES...

ECONOMIE ET FINANCES

Trésorerie Principale de Vandœuvre — Recette municipale de Fléville : Hôtel de ville, rue de Parme — 54500 Vandœuvre-lès-Nancy. Permanence en Mairie de Fléville annoncée par voie de presse et affichage.

Inspection des Impôts : Centre des Impôts de Nancy Sud-Est, Cité administrative, bâtiment H, rue Sainte-Catherine, Nancy (tél. 336 40 10).

SERVICES DE SÉCURITÉ

Sapeurs-Pompiers de Fléville : Chef de corps : M. MALGRAS (tél. 351 50 08).

Service des Pompiers de Nancy : (tél. 18).

Gendarmerie de Ludres : Rue du Bon Curé, Ludres (tél. 354 04 51).

Centre Anti-Poisons : Nancy (tél. 336 36 36)

Service Continuité des soins : Médecins de garde (tél. 337 24 24).

SANTÉ ET SERVICE SOCIAL

Pharmacie : Mme SIAUD, rue du Château, Fléville (tél. 354 65 80).

Infirmière : Mme FROMENT, 3, rue du Puits, Fléville (tél. 354 66 81).

Assistante sociale : Melle THOMASSIN, Centre Médico-Social de Ludres, rue du Bon Curé (tél. 354 92 98).

— Permanence à FLÉVILLE le premier mardi de chaque mois de 9 h à 10 h. en Mairie.

Médecin : M. JOLY, 5, rue du Puits (tél. 354 70 86 — 354 87 60).

Puéricultrice : Mme NICAISE, Centre Médico-Social de Ludres (tél. 354 92 98).

Garde d'enfants ou halte-garderie : S'adresser à la Mairie de Fléville qui détient la liste officielle des nourrices agréées.

Culte catholique : M. l'Abbé GEORGES, Curé de Fléville (tél. 354 64 39).

SERVICES DIVERS

District urbain : 4, rue Albert Ier, Villers-lès-Nancy (tél. 328 53 65).

E.D.F. Nancy-Sud : 30, rue Lucien Galtier, Laneuveville-devant-Nancy (tél. 351 43 30).

P.T.T. : 6, Place Ferry, Ludres (tél. 354 72 79).

Correspondant de presse Est Républicain : Mme Chantal CANU, 14, rue Baudelaire (tél. 356 20 89).

Ramassage des ordures ménagères : Les lundi et jeudi, à partir de 5 h.

Transports : Autobus C.G.F.T.E. (tél. 340 29 65). Vente de carnets de tickets en Mairie aux heures d'ouverture.

ASSOCIATIONS LOCALES

Association sportive : Président, M. Michel GIRARD (tél. 354 69 28).

Anciens Combattants : Section reliée à Laneuveville.

Personnes du troisième âge : M. Gaëtan RENAULT (tél. 354 87 00).

Association familiale : Président, M. TALLEMENT (tél. 351 16 83).

Fléville-Loisirs : Président, M. Henri CASSIN (tél. 355 10 02).

Chasseurs : Président, M. HABERER (tél. 351 59 64).

Club philatélique : M. KOKOT (tél. 354 73 74) ; M. SCHWEBEL (tél. 351 42 68).

Tennis-Club : Président, M. VILLETELLE (tél. 356 13 12).

Section locale des Scouts de France : Responsable, M. MONIN (tél. 356 10 11).

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. le Maire : Président de droit de toutes les Commissions.

AFFAIRES SCOLAIRES : M. Antoine - Mme Kokot.

BUREAU D'AIDE SOCIALE : *Responsable* : M. Menti. *Membres* : MM. Antoine - Froment - Gury. *Personnes extérieures* : Mme Paule Girard - MM. Robert Parizot - Joseph Renauld.

CIMETIERE : *Responsable* : M. de Lambel. *Membre* : M. Bonnet.

DÉLÈGUÉ AU DISTRICT : M. Girard.

ENVIRONNEMENT : *Responsable* : Mme Kokot. *Membres* : MM. Bonnet - de Lambel - Henquel.

FETES et ANIMATION : *Responsable* : M. Menti. *Membres* : MM. Froment - Gury - Mme Kokot.

FINANCES : *Responsable* : M. Froment. *Membres* : MM. Bonnet - Boulanger - de Lambel - Henquel - Souhait.

GESTION du MILLE-CLUB et des PRÉFABRIQUÉS : *Responsable* : M. Gelhaye. *Membres* : Mme Kokot - M. Souhait.

IMPOTS DIRECTS : *Membres* : MM. Bonnet - Boulanger - de Lambel - Froment - Henquel.

Personnes extérieures :

Titulaires :

MM. Jean Aubry
Roger Boulanger
Charles Choné (Maire de Ludres)
Pierre Ducret
Jean-Paul Henquel
Paul Henquel

Suppléants :

MM. Alain Boulanger
François Boulanger
Louis Simonin (Maire de Lupcourt)
Marcel Holzer
Gaëtan Renauld
René Steitz

LISTES ÉLECTORALES : *Responsable* : M. Souhait. *Membre* : Mme Thomassin. *Personnes extérieures* : M. Richard Damen - M. Bernard Rougieux.

PERSONNEL COMMUNAL : *Responsable* : M. Gury. *Membres* : MM. Ditche - Menti - Souhait - Mme Thomassin.

RELATIONS PUBLIQUES : *Responsable* : Mme Thomassin. *Membre* : M. de Lambel.

SPORTS : *Responsable* : M. Boulanger. *Membres* : MM. Gelhaye - Menti - Souhait.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE : *Déléguee* : Mme Thomassin.

TRAVAUX : *Responsables* : MM. Ditche - Henquel. *Membres* : MM. Antoine - Boulanger - Gelhaye - Gury.

URBANISME : *Responsable* : M. Girard. *Membres* : MM. Boulanger - de Lambel - Gelhaye - Henquel.



SERRURERIE
POSE PORTE DE GARAGE ET VOLET
FERRONNERIE
CHARPENTE MÉTALLIQUE

FRANÇOIS TISSOUX

Ce qu'il faut savoir...

ÉTAT CIVIL – DÉCLARATIONS

DÉCLARATIONS	OÙ S'ADRESSER?	DÉLAIS
NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance	Déclaration obligatoire dans les 3 jours
MARIAGE	Mairie du lieu de mariage	Dépôt du dossier : maximum : 2 mois, minimum : 3 semaines, avant la date choisie
DÉCÈS	Mairie du lieu de décès	Déclaration obligatoire dans les 24 heures

ÉTAT CIVIL – DÉLIVRANCE DE PIÈCES

NATURE DE LA PIÈCE DÉSIRÉE	OÙ S'ADRESSER?	PIECES OU RENSEIGNEMENTS A FOURNIR	COÛT
Extrait de naissance	Mairie du lieu de naissance	Nom, prénoms, date de naissance	Une enveloppe timbrée
Extrait de mariage	Mairie du lieu de mariage	Nom, prénoms, date de mariage	Une enveloppe timbrée
Extrait de décès	Mairie du lieu de décès	Nom, prénoms, date de décès	Une enveloppe timbrée
Fiche d'état civil individuelle ou familiale, ou certificat de nationalité française	Mairie du lieu de domicile	Livret de famille ou extrait de naissance ou carte d'identité	Gratuit
Certificat de concubinage	Mairie du domicile	Les 2 cartes d'identité, 2 témoins	Gratuit
Duplicata de livret de famille	Mairie du lieu de domicile	Certificat de perte délivré par le commissariat de police du lieu de domicile	Gratuit
Carte d'identité (valable 10 ans)	Mairie du lieu de domicile	- 2 photos récentes, - 1 timbre fiscal à 60 F - ancienne carte et livret de famille	1 timbre fiscal à 60 F
Passeport (valable 5 ans)	Mairie du lieu de domicile	- Carte nationale d'identité - 2 photos récentes - livret de famille ou extrait de naissance. Pour un mineur : autorisation du père.	1 timbre fiscal à 200 F
Attestation d'autorisation de sortie du territoire métropolitain pour mineur	Mairie du lieu de domicile	- Livret de famille - Carte d'identité nationale	Gratuit

POPULATION

FORMALITÉ	OÙ S'ADRESSER?	PIÈCES OU RENSEIGNEMENTS À FOURNIR	COÛT
Inscription sur liste électorale	Mairie du nouveau domicile (avant le 31 décembre)	Livret de famille - quittance de loyer ou carte d'identité	Gratuit
Changement de domicile	Mairie du nouveau domicile et de l'ancien	Livret de famille, quittance de loyer ou carte d'identité	
Écoles	S'inscrire directement auprès des directeurs		

AUTRES PIÈCES

FORMALITÉ	OÙ S'ADRESSER?	PIÈCES OU RENSEIGNEMENTS À FOURNIR	COÛT
Extrait de casier judiciaire numéro 3	Au greffe du tribunal de grande instance de l'arrondissement du lieu de naissance	Nom, prénom, date et lieu de naissance, filiation	Une enveloppe affranchie
Certificat d'hérédité	- Mairie du lieu de décès ou de résidence de la personne décédée - Tribunal de grande instance de Nancy (18, quai Claude le Lorrain) Tél. 536 13 89 - Chez son notaire	Livret de famille - 2 témoins étrangers à la famille	Gratuit

SERVICES DIVERS

FORMALITÉ	OÙ S'ADRESSER?	PIÈCES OU RENSEIGNEMENTS À FOURNIR	COÛT
Légalisation de signature	A la mairie du domicile	Signature à apposer à la mairie	Gratuit
Certification de copies conformes	Mairie ou commissariat de police du lieu de domicile	Original et copie	Gratuit
Demande de permis de construire	A la mairie du lieu de construction	1 dossier complet à remettre à la mairie 2 dossiers à déposer à la Direction de l'Équipement ou à envoyer sous pli recommandé avec accusé de réception	Gratuit
Demande de certificat d'urbanisme	A la mairie du lieu concerné		